

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2022**

L'an deux-mil-vingt-deux, le huit avril, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le premier avril, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Yann WANES – Guénahel PERICO – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET a donné procuration à Madame Anne-Christine RAUTUREAU

Madame Julie LE STRAT a donné procuration à Monsieur Christian FOLL

Madame Véronique LE MOULEC a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	
--	--

Madame Anne-Christine RAUTUREAU a été désignée secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2022	PV
---	-----------

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

3 – Dossiers :

FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022	2022-018
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, propose à l'Assemblée de modifier les taux de fiscalité locale comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 33,29% (2021 : 32,64%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 44,94% (2021 : 44,94%)

Cette modification permettra de financer en partie les gros projets d'investissements prévus en 2022 et 2023 que sont la rénovation de la salle polyvalente et la construction d'une salle multisports.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** les taux suivants pour 2022 :
 - Taxe sur le foncier bâti : 33,29%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 44,94%

VOTE			
Votants : 19	Pour : 9	Abstention : 5	Contre : 5

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

2022-019

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2022 du Budget principal.

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Comp.BP 21/22	
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	409 627,35	356 223,01	399 230,00	- 10 397,35 €	-2,5%
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	205 316,00	191 601,76	213 920,00	8 604,00 €	4,2%
61	SERVICES EXTERIEURS	106 340,35	95 670,49	102 450,00	- 3 890,35 €	-3,7%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	82 471,00	55 454,54	68 600,00	- 13 871,00 €	-16,8%
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	15 500,00	13 496,22	14 260,00	- 1 240,00 €	-8,0%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	973 812,00	965 405,52	1 055 720,00	81 908,00 €	8,4%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 500,00	0,00	1 000,00	- 2 500,00 €	-71,4%
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	26 537,00	28 432,54	30 987,00	4 450,00 €	16,8%
64	CHARGES DE PERSONNEL	943 775,00	936 972,98	1 023 733,00	79 958,00 €	8,5%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 000,00	1 633,00	2 000,00	- €	0,0%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	537 607,65	210 417,88	921 846,87	384 239,22 €	71,5%
66	CHARGES FINANCIERES	4 000,00	1 671,30	3 800,00	- 200,00 €	-5,0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	0,00	5 000,00	- 5 000,00 €	-50,0%
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	- €	#DIV/0!
TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		1 937 047,00	1 535 350,71	2 387 596,87	450 549,87 €	29,3%
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	0,00	126 894,65	126 894,65 €	#DIV/0!
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 677,00	23 630,63	21 183,00	- 2 494,00 €	-10,5%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		23 677,00	23 630,63	148 077,65	124 400,65 €	525,4%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 960 724,00	1 558 981,34	2 535 674,52	574 950,52 €	29,3%
CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Comp.BP 21/22	
O13	ATTENUATION DE CHARGES	43 500,00	57 440,99	47 400,00	3 900,00 €	9,0%
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	112 727,00	147 234,78	132 650,00	19 923,00 €	17,7%
73	IMPOTS ET TAXES	1 208 179,00	1 235 545,98	1 218 706,00	10 527,00 €	0,9%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	565 169,00	594 390,58	602 670,00	37 501,00 €	6,6%
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	21 600,00	26 113,57	22 000,00	400,00 €	1,9%
76	PRODUITS FINANCIERES	200,00	34,88	100,00	- 100,00 €	-50,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 349,00	9 369,08	1 000,00	- 8 349,00 €	-89,3%
TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		1 960 724,00	2 070 129,86	2 024 526,00	63 802,00 €	3,3%
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	- €	#DIV/0!
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00	- €	#DIV/0!
TOTAL		1 960 724,00	2 070 129,86	2 024 526,00	63 802,00 €	3,3%
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00	0,00	511 148,52	511 148,52 €	#DIV/0!
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 960 724,00	2 070 129,86	2 535 674,52	574 950,52 €	29,3%

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022	Comp.BP 21/22	
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	13 690,00	13 690,00	13 690,00	0,00	0,00 %
OP 44	PLU			10 000,00	10 000,00	#DIV/0!
OP 45	SIGNALISATION	34 000,00	6 661,20	5 000,00	-29 000,00	-85,29 %
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	148 500,00	16 928,40	36 550,32	-111 949,68	-75,39 %
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIER LOGICIELS	54 900,00	38 221,39	44 700,00	-10 200,00	-18,58 %
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	699 170,80	153 550,16	1 212 474,23	513 303,43	73,42 %
OP 50	VOIRIE RURALE	171 000,00	160 161,36	126 000,00	-45 000,00	-26,32 %
OP 51	VOIRIE URBAINE	5 000,00	2 760,00	110 000,00	105 000,00	2100,00 %
OP 54	POLE ENFANCE JEUNESSE	2 500,00	0,00	3 624,00	1 124,00	44,96 %
OP 55	AMENAGEMENT DE SAINT YVES	12 900,00	69 940,64		-12 900,00	-100,00 %
OP 56	MATERIEL ROULANT	5 000,00	0,00	30 000,00	25 000,00	500,00 %
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 146 660,80	461 913,15	1 592 038,55	445 377,75	38,84 %
10222	FCTVA - Transfert	77 100,00	77 039,32		-77 100,00	-100,00 %
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT - Transfert	291 800,00	92 015,76		-291 800,00	-100,00 %
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT - Transfert	259 500,00	259 437,67		-259 500,00	-100,00 %
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL - Transfert	30 000,00	30 000,00		-30 000,00	-100,00 %
1341	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DETR - Transfert	0,00	199 606,00		0,00	#DIV/0!
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	27 000,00	27 053,29	15 800,00	-11 200,00	-41,48 %
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00 %
16818	AUTRES PRETEURS	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00 %
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
27	AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	701 400,00	700 152,04	31 800,00	-669 600,00	-95,47 %
O22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	1 848 060,80	1 162 065,19	1 623 838,55	-224 222,25	-12,13 %
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00	20 000,00		-20 000,00	-100,00 %
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00	0,00	-20 000,00	-100,00 %
	TOTAL	1 868 060,80	1 182 065,19	1 623 838,55	-244 222,25	-13,07 %
	<i>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>				0,00	#DIV/0!
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 868 060,80	1 182 065,19	1 623 838,55	-244 222,25	-13,07 %
	RAR DEPENSES	168 756,60		334 941,89		

CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022	Comp.BP 21/22	
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	62 117,00	0,00	170 823,00	108 706,00	175,00 %
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	17 023,80	118 110,08	218 233,00	201 209,20	1181,93 %
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL.	30 000,00	30 000,00	70 000,00	40 000,00	133,33 %
13258	AUTRES GROUPEMENTS	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS	20 000,00	20 000,00		-20 000,00	-100,00 %
1328	AUTRES SUBVENTIONS	6 600,00	835,00		-6 600,00	-100,00 %
1341	DETR	41 239,00	17 239,00	78 000,00	36 761,00	89,14 %
	TOTAL DES SUBVENTIONS	176 979,80	186 184,08	537 056,00	360 076,20	203,46 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (SDEM)	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
2111	TERRAINS - Transfert	27 000,00	26 409,61		-27 000,00	-100,00 %
2313	CONSTRUCTIONS - Transfert	1 030 642,97	1 028 526,55	262 859,70	-767 783,27	-74,50 %
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES - Transfert	10 000,00	8 720,48			
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 244 622,77	1 249 840,72	799 915,70	-434 707,07	-34,93 %
10222	FCTVA	72 150,00	86 287,00	72 000,00	-150,00	-0,21 %
10226	TAM	18 393,00	14 361,44	13 337,00	-5 056,00	-27,49 %
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP	511 246,00	511 246,00		-511 246,00	-100,00 %
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00 %
024	PRODUITS DE CESSIONS	0,00	0,00		0,00	#DIV/0!
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	602 789,00	611 894,44	86 337,00	-516 452,00	-85,68 %
	TOTAL DES RECETTES REBILLES INVESTISSEMENT	1 847 411,77	1 861 735,16	886 252,70	-951 159,07	-51,14 %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	126 894,65	126 894,65	#DIV/0!
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	22 500,00	22 454,39	20 710,00	-1 790,00	-7,96 %
040	DOTATIONS PROVISIONS DEPRECIATIONS DES ACTIFS	1 177,00	1 176,24	473,00	-704,00	-59,81 %
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00	20 000,00		-20 000,00	-100,00 %
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	43 677,00	43 630,63	148 077,65	-104 400,65	-23,90 %
	TOTAL	1 891 088,77	1 905 365,79	1 034 330,35	-856 758,42	-45,31 %
	001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	145 728,63	145 728,63	869 029,23		0,00 %
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 036 817,40	2 051 094,42	1 903 359,58	-133 457,82	-6,55 %
	RAR RECETTES			55 420,86		

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022			
Opération	Libellé du projet	DEPENSES INVESTISSEMENT	
		RAR n-1	BP 2022
44 PLU	Modification du PLU		10 000,00
	TOTAL OP 44	0,00	10 000,00
45 SIGNALISATION	Panneaux de village et de rue	6 639,47 €	
	Plaques numéros	1 016,40 €	
	Signalisation		5 000,00
	TOTAL OP 45	7 655,87	5 000,00
47 TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	Réserve foncière	77 780,00	5 000,00
	Eclairage public	40 620,00	
	Rénovation mur mitoyen Mairie	525,00	
	Aménagement chemin ty caul		2 419,40
	Aménagement parking école Ste Hélène		1 704,00
	Cloture stade Kerscaven		3 511,20
	Divers travaux murs		3 915,72
	Aménagement divers		5 000,00
	Renouvellement mobilier urbain/illuminations de Noël		5 000,00
	Nouveau lotissement - bornage + études		10 000,00
TOTAL OP 47	118 925,00	36 550,32	
48 ACQUISITION MATERIELS MOBILIERS LOGICIELS	Renouvellement matériels/mobiliers Ecoles	252,56	
	Matériels informatiques - Ecoles	121,00	
	4 portables école La Feuillaision suite vol	2 292,00	
	Renouvellement matériels/mobiliers Cantine	955,69	
	Jeux collectifs	8 103,43	
	Jeux de cour - La Feuillaision	1 512,00	
	Renouvellement matériels/mobiliers Ecoles		4 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Mairie		3 500,00
	Redevance annuelle logiciels métiers Mairie		6 600,00
	Renouvellement matériels/mobiliers ST		5 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Cantine		5 000,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Médiathèque		500,00
	Installation portail Orphée - Médiathèque		4 500,00
	Renouvellement matériels/mobiliers Festivités		1 000,00
	Création d'une ludothèque (mobilier, jeux)		8 600,00
Pare-ballons Ecole Saint Yves		6 000,00	
TOTAL OP 48	13 236,68	44 700,00	
49 BATIMENTS COMMUNAUX	Rénovation de la salle polyvalente - MO	58 575,00	
	Rénovation thermique des bâtiments	120 826,03	
	Aménagement du local commercial - MO	12 955,56	
	Travaux local commercial		155 000,00
	Travaux rénovation dont rénovation énergétique - Ecoles / Mairie / Média		121 700,00
	Ravalement de la Mairie		13 300,00
	Radiateur médiathèque		2 200,00
	Radiants Eglise		3 500,00
	Diag amiante Salle Po		630,00
	CT SPS Salle Po		9 960,00
	Travaux salle Po		700 184,23
	Salle de sports MO		200 000,00
Pose rideau métallique Stade		6 000,00	
TOTAL OP 49	192 356,59	1 212 474,23	
50 VOIRIE RURALE	Programme 2022		115 000,00
	MO voirie		6 000,00
	Actualisation marché		5 000,00
	TOTAL OP 50	0,00	126 000,00
51 VOIRIE URBAINE	Voie urbaine 2021- géomètre	1 440,00	
	Aménagement rue Moulin du duc		110 000,00
	TOTAL OP 51	1 440,00	110 000,00
54 POLE ENFANCE JEUNESSE	Renouvellement matériels/mobiliers PEJ	223,15	500,00
	Reliquat EADM		2 474,00
	Rideaux occultants		650,00
	TOTAL OP 54	223,15	3 624,00
56 MATERIEL ROULANT	Renouvellement matériels	1 104,60	
	Achat d'un camion benne		30 000,00
	TOTAL OP 56	1 104,60	30 000,00
	5		
	Attribution compensation LA		13 690,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2022 – Budget principal tel que présenté ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 15	Abstention : 4	Contre :

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PONT CASTEL »	2022-020
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe « Lotissement du Pont Castel ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
11	CHARGES GENERALES	10 000,00 €	€	100 000,00 €
6015	TERRAINS A AMENAGER			
6045	ETUDES ET PRESTATONS DE SERVICE	10 000,00 €		100 000,00 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX			
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €	€	5,00 €
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	€	€	€
66111	INTERETS DES EMPRUNTS		- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	343 766,52 €	343 766,52 €	97 909,08 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	343 766,52 €	343 766,52 €	97 909,08 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
60315	V° DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGER			
TOTAL		353 771,52 €	343 766,52 €	197 914,08 €
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		22 252,67 €	22 252,67 €	132 930,11 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		376 024,19 €	366 019,19 €	330 844,19 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
70	VENTE DE PRODUITS	35 472,00 €	135 180,00 €	55 629,00 €
7015	VENTE DE TERRAINS	32 622,00 €	135 180,00 €	52 779,00 €
7018	AUTRES VENTES	2 850,00 €		2 850,00 €
74	DOTATION DE PARTICIPATION	29 482,48 €	€	€
7473	DEPARTEMENT	29 482,48 €		
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00 €	€	276 215,19 €
7552	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP			275 210,19 €
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	5,00 €	- €	5,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	311 064,71 €	97 909,08 €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	311 064,71 €	97 909,08 €	- €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
7785	V° DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGER			
TOTAL		376 024,19 €	233 089,08 €	330 844,19 €
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		376 024,19 €	233 089,08 €	330 844,19 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	€	€	€
1641	EMPRUNTS			
16874	AUTRES DETTES			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	311 064,71 €	97 909,08 €	€
3351	TERRAINS			
3354	ETUDES ET PRESTATIONS	311 064,71 €	97 909,08 €	
3355	TRAVAUX			
3555	TERRAINS AMENAGES			
TOTAL		311 064,71 €	97 909,08 €	- €
<i>001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		<i>343 766,52 €</i>	<i>343 766,52 €</i>	<i>97 909,08 €</i>

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	654 831,23 €	441 675,60 €	97 909,08 €
--------------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	311 064,71 €	€	€
1641	EMPRUNTS	311 064,71 €		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	343 766,52 €	343 766,52 €	97 909,08 €
3351	EN COURS TERRAINS			
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	EN COURS TRAVAUX	343 766,52 €	343 766,52 €	97 909,08 €
TOTAL		654 831,23 €	343 766,52 €	97 909,08 €
<i>001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>			- €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		654 831,23 €	343 766,52 €	97 909,08 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2022 – Budget annexe « Lotissement du Pont Castel » tel que présenté ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 15	Abstention : 4	Contre :

FINANCES – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »	2022-021
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe « Maison de santé ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 650,00	10 326,66	11 500,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	400,00	122,81	500,00
60612	ENERGIE ELECTRICITE	4 100,00	4 296,85	4 500,00
60623	ALIMENTATION	0,00	225,35	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 100,00	1 662,29	2 000,00
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	800,00	1 080,22	1 500,00
611	CONTRAT PREST.SERV.SERVICES	950,00	720,00	1 000,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	350,00	348,00	500,00
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS	2 800,00	407,14	1 000,00
6156	MAINTENANCE	900,00	264,00	500,00
6161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	550,00		
6231	ANNONCES ET INSERTION	1 200,00	1 200,00	
63512	TAXES FONCIERES	1 500,00		
012 CHARGES DE PERSONNEL		13 200,00	11 199,45	13 500,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	13 200,00	11 199,45	13 500,00
TOTAL		27 850,00	21 526,11	25 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		317 151,65		439 905,60
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		345 001,65	21 526,11	464 905,60
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM	CA 2021	BP 2022
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		345 001,65	27 995,03	458 436,68
752	REVENUS DES IMMEUBLES	25 250,00	27 995,03	36 000,00
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BA PAR LE BP	319 751,65		422 436,68
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL		345 001,65	27 995,03	458 436,68
002 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				6 468,92
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		345 001,65	27 995,03	464 905,60

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
2111	TERRAINS	27 000,00	26 409,61	
2181	INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS	2 000,00		500,00
2184	MOBILIER	1 000,00		1 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	708,68		500,00
2313	CONSTRUCTIONS - TRANSFERT	1 195 342,97	1 182 758,63	262 859,70
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES	10 000,00	8 720,48	
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 179,20	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 236 051,65	1 219 067,92	264 859,70
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		1 236 051,65	1 219 067,92	264 859,70
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 236 051,65	1 219 067,92	264 859,70
<i>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>				<i>278 424,14</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 236 051,65	1 219 067,92	543 283,84
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021	BP 2022
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	74 000,00	291 621,76	27 984,24
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	10 500,00	336 116,70	
1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL	20 000,00	100 000,00	
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS			
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS			
1328	AUTRES SUBVENTIONS			
1341	DETR			50 394,00
TOTAL DES SUBVENTIONS		104 500,00	727 738,46	78 378,24
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		104 500,00	727 738,46	78 378,24
10222	FCTVA	106 000,00	212 905,32	25 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		106 000,00	212 905,32	25 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		210 500,00	940 643,78	103 378,24
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			439 905,60
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		0,00	0,00	439 905,60
TOTAL		210 500,00	940 643,78	543 283,84
<i>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>				
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		210 500,00	940 643,78	543 283,84

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2022 – Budget annexe « Maison de santé » tel que présenté ci-dessus.

VOTE

Votants : 19

Pour : 15

Abstention : 4

Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – REGION / PST 2022 – RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE	2022-022
--	----------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Construite en 1985, la salle polyvalente est un bâtiment de 3^{ème} catégorie d'une surface de 659 m² comprenant une pièce principale avec une estrade de 401 m². Elle est équipée également d'une cuisine et d'une cabine « son-cinéma ».

Cette salle est très régulièrement occupée par les associations et les particuliers de la Commune et hors commune. Elle est utilisée pour des évènements familiaux, des manifestations diverses (fête de la musique, théâtre, fest-diez, fest-noz...), des réunions et assemblées générales ainsi que pour les activités associatives (gym, yoga, danse...).

Le nombre d'occupants est donc variable selon le type de manifestation (de 20 à 200 personnes).

Equipée d'un chauffage électrique, la salle polyvalente présente des consommations annuelles d'environ 30 000 kW.h avec un confort de chauffe peu satisfaisant, le volume de la salle étant très important au regard de la hauteur sous plafond.

Suite à de nombreuses infiltrations, une 1^{ère} phase de travaux de rénovation extérieure de la toiture a été engagée en 2020.

Pour cette 2^{ème} phase du projet, il est proposé de programmer des travaux de mise aux normes, de rénovation énergétique et de modernisation de ce bâtiment afin de :

- Améliorer l'isolation du bâtiment : ouvertures, cloisons, plafonds...
- Revoir et améliorer le système de chauffage
- Revoir et améliorer l'éclairage
- Repenser l'aménagement de l'espace intérieur pour s'adapter aux usages et aux nombres d'utilisateurs.
- Mise aux normes accessibilité des sanitaires
- Revoir l'emplacement de la scène pour la rendre accessible
- Rafraichir et moderniser la salle
- Rénover et mettre aux normes la cuisine
- Le bâtiment étant le 2^{ème} plus gros consommateur d'eau, un équipement de contrôle adapté aux usages est à prévoir.

Un audit énergétique a été réalisé sur ce bâtiment par le bureau d'études BECOME29, cette étude s'inscrit dans le cadre du programme ACTEE. Par ailleurs, la Commune est accompagnée par le conseil en énergie partagé de l'unité Energies de Lorient Agglomération sur ce projet.

Pour faire le lien avec le PCAET 2020-2025, l'objectif prioritaire attendu sur ce projet est de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) et les consommations d'eau. Cela doit donc passer par une rénovation complète du bâtiment (isolation, ouvertures, redistribution des espaces) et par le remplacement des équipements très énergivores (éclairage, matériels de cuisine...).

Considérant le chantier, il est proposé en parallèle d'associer à ce projet de rénovation énergétique, des travaux de mise aux normes et de modernisation de la salle.

Cette salle est occupée très régulièrement par les associations et les habitants de Bubry et elle est également ouverte aux extérieurs.

Planning :

Démarrage prévu sur le 2^{ème} semestre 2022
 Achèvement prévu au plus tard au 1^{er} semestre 2023

Plan de financement :

Le coût total des travaux est estimé à 1 052 371 €

Situation juridique des bâtiments :

Les bâtiments visés par cette opération sont propriétés de la Commune de BUBRY.

Plan de financement prévisionnel :

Opération	Montant H. T
Coût prévisionnel	1 052 371 €
État (DETR)	54 000 €
Etat (DSIL)	108 706 €
Région Bretagne – Bien vivre en Bretagne	150 000 €
CD 56 - PST 2021 – T1	171 837 €
CD 56 - PST 2022 – T2	174 641 €
Lorient Agglo - Fonds d'intervention communautaire	100 000 €
Autofinancement*	293 187 €

* La Commune s'engage à couvrir la part non couverte par les subventions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **SOLLICITE** les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux auprès de la Région Bretagne,
- **SOLLICITE** les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux auprès du département du Morbihan,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services concernés.

VOTE

Votants : 19

Pour : 15

Abstention : 4

Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS - ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION 2022	2022-023
---	-----------------

Monsieur Pierrick ROBERT, adjoint délégué à la voirie, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le Conseil départemental du Morbihan intervient financièrement auprès des communes pour l'entretien de leur voirie hors agglomération. Les travaux subventionnables sont les revêtements routiers et le curage de fossés pour lesquels une programmation annuelle est prévue dans le cadre du marché de voirie. A ce titre, les règles d'intervention 2022 permettent de solliciter des aides pour une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT par kilomètre de voirie impactée par les travaux selon un ratio tenant compte de la densité de

population et du potentiel financier. Pour la commune de Bubry, ce ratio est de 40%.

Des projets de travaux revêtements routiers (PATA, reprise d'enrobés...) et de curage sont identifiés pour l'année 2022 et pour lesquels des crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de la Commune. Seraient concernés les secteurs de : Stang er borel, Le Crann, Saint Yves, Locolven...

Les travaux sont prévus dans le cadre du marché de « Réfection de la voirie rurale – Programme 2021-2023 ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Voirie, travaux, agriculture, environnement du 21 mars 2022,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, une aide au taux de 40% pour le financement de ces travaux d'entretien de la voirie, auprès du département du Morbihan,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services du Conseil départemental du Morbihan.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS - AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT RUE MOULIN DU DUC	2022-024
--	-----------------

Monsieur Pierrick ROBERT, adjoint délégué à la voirie, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Il est proposé de mettre en place un aménagement rue moulin du duc afin de sécuriser l'entrée du bourg et de faire ralentir la vitesse des véhicules. Le maître d'œuvre, Serge Lizard du cabinet CEA, a fait une proposition d'aménagement incluant ralentisseurs et écluse pour un montant estimé à hauteur de **90 398 € HT**.

En parallèle, les services du Département ont été sollicités afin de reprendre le tapis d'enrobé sur l'axe départemental, en agglomération.

Dans ce cadre, la Commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre du dispositif des amendes de police.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Voirie, travaux, agriculture, environnement du 21 mars 2022,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, une aide pour le financement de ces travaux, dans le cadre du dispositif des amendes de police,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services du Conseil départemental du Morbihan.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – TARIFICATION ALSH – CAMPS ETE 2022**2022-025**

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, informe l'Assemblée des éléments suivants :

3 séjours sont organisés cet été par le centre de loisirs :

- Séjour 5/7 ans – du 11 au 13 juillet 2022 – 3 jours – Calamity Jane - Languidic
- Séjour 8/11 ans – du 01 au 05 août 2022 – 5 jours – Base nature et nautique - Trémargat
- Séjour 12/15 ans – du 25 au 29 juillet 2022 – 5 jours – Base nature et nautique - Trémargat

SEJOUR - TARIFS 2022					
TRANCHE	QUOTIENT CAF		Séjour 5/7 ans	Séjour 8/11 ans	Séjour 12/15 ans
1	0	699	73,50 €	98,00 €	112,00 €
2	700	999	84,00 €	112,00 €	128,00 €
3	1000	1499	105,00 €	140,00 €	160,00 €
4	1500	et +	126,00 €	168,00 €	192,00 €
Extérieur : majoration de 20 € par jour sur chaque tarif					

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les tarifs tels que proposés.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**2022-026**

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée la 1^{ère} proposition d'attribution de subventions aux associations :

Ne sont concernées que les associations pour lesquelles un dossier de subvention a été déposé en Mairie.

- **ASSOCIATIONS LOCALES**

ASB Bubry	1 618,00 €
Judo Club Bubry	600,00 €
Gym pour tous	181,00 €
Sport et fitness	181,00 €
Bubry cyclo	181,00 €
Comité des Fêtes de Bubry - Sports et Loisirs	1 442,00 €
Comité des Fêtes de Bubry - Sports et Loisirs – Feu d'artifice	2 000,00 €
Comité des fêtes de Saint-Yves Bubry	764,00 €
Bagad Sant Ewan Bubry	1 618,00 €
Bagad Sant Ewan Bubry (sub. exceptionnelle formation)	1 500,00 €
Trisk'elles	181,00 €
Bubry Arts	181,00 €
Desmo Breizh 56	145,00 €
Club des Amis et retraités Bubry	145,00 €
FNATH Bubry	91,00 €
Amicale Sapeurs pompiers Bubry	473,00 €
La Patte sur le cœur	145,00 €
BASC (club canin)	145,00 €
Chapelle Notre Dame de la Salette	91,00 €
Chapelle St Clément	91,00 €

- **ASSOCIATIONS DU SECTEUR**

Ciné Roch	45,00 €
Cinéma le Celtic	45,00 €
GVA de la terre aux îles	180,00 €
Parents amis et résidents de la MAS « Les bruyères »	108,00 €
Radio Bro Gwened	108,00 €
UC Inguinieloise	60,00 €
Basket pro Baod - Baud	10,00 €
Entente de foot - Guémené - Avenir Pays Pourleth - Priziac	50,00 €

- AUTRES ASSOCIATIONS

ADAPEI Les Papillons blancs	40,00 €
AFM Téléthon	40,00 €
Laryngectomisés et mutilés de la voie	40,00 €
La ligue contre le cancer Morbihan	40,00 €
Chiens guides d'aveugles	40,00 €
EFAIT Écoute Familiale Toxicomanie	40,00 €
Espoir amitié Lorient	40,00 €
SOS Amitié (secteur de Lorient)	40,00 €
Rêves de clown	40,00 €
Banque Alimentaire Secteur de Lorient	40,00 €
Resto du cœur 56 Morbihan	40,00 €
Secours Catholique Morbihan	40,00 €
Secours Populaire Français Lorient	40,00 €
Solidarité paysans	155,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** pour 2022 les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – CONVENTION DE PARTENARIAT PUBLIC/PUBLIC ENTRE BSH ET LA COMMUNE	2022-027
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

L'EHPAD « Louis Onorati » arrive aujourd'hui en fin d'amortissement ; parallèlement le bâti est devenu, au fil du temps, de moins en moins adapté à la dépendance des résidents.

Aujourd'hui, parmi les dysfonctionnements recensés, le maître d'ouvrage et le gestionnaire ont notamment pointé :

- Un bâtiment inadapté à la dépendance grandissante des résidents
- La présence d'amiante
- Un bâtiment énergivore datant des années 1980.

La commune de BUBRY fait le constat d'un besoin croissant en matière d'accueil des personnes âgées sur son territoire et de la nécessité de construire un nouvel EHPAD afin de garantir la mission d'intérêt général dont

elle a la charge. A cet égard, le CCAS, gestionnaire de l'EHPAD de BUBRY, a bénéficié d'une autorisation d'extension de capacité de 20 places de son établissement, portant ainsi la capacité d'accueil à 75 places pour le nouvel EHPAD.

Dans la perspective d'exercice des missions d'intérêt général qui leur sont confiées par les dispositions du code de la construction et de l'habitat et du code général des collectivités territoriales, et devant la nécessité d'organiser des interventions conjointes ou tout au moins coordonnées s'agissant de l'EHPAD, BRETAGNE SUD HABITAT et la commune de BUBRY se sont rapprochés.

Le choix en faveur d'une coopération public-public entre BRETAGNE SUD HABITAT et la commune ayant pour objet de réaliser conjointement des missions de services publics en vue de développer et améliorer l'offre de logements intermédiaires pour apporter une réponse adaptée au besoin d'habitat et de services aux personnes âgées s'est imposé.

Cette coopération porterait sur : « Reconstruction à neuf de l'EHPAD « Louis Onorati » d'une capacité de 75 places ».

Pour ce faire, quatre conditions doivent impérativement être remplies :

1. Le contrat doit être conclu entre deux ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs
2. Le contrat doit mettre en œuvre une véritable coopération dans le but de garantir que les services publics dont les pouvoirs adjudicateur ont la responsabilité sont réalisés en vue d'atteindre des objectifs qu'ils ont en commun
3. La coopération ne doit obéir qu'à des considérations d'intérêt général
4. Les pouvoirs adjudicateurs doivent réaliser moins de 20 % des activités concernés par la coopération sur le marché concurrentiel

Ces 4 conditions sont remplies :

1. Tant la commune que l'office public de l'habitat, Bretagne Sud Habitat, sont des personnes morales de droit public. De ce fait, ce sont des pouvoirs adjudicateurs au sens de l'article L.1211-1 du code de la commande publique.
2. La Commune de Bubry a pour mission de service public de garantir le parcours résidentiel, notamment par l'accompagnement des personnes âgées dans leur parcours de vie. En ce sens, la mise à disposition d'un EHPAD en particulier pour les personnes âgées avec des revenus modestes, permet de développer et d'améliorer l'offre de logements adaptés. D'autant plus, la Commune a constaté un besoin croissant en matière d'accueil des personnes âgées.
Bretagne Sud Habitat, office public de l'habitat, a notamment pour compétence de réaliser des opérations de construction, de gestion, d'entretien et de maintenance tel qu'il en ressort de l'article L.421-1 du code de la construction et de l'habitation. Dès lors, ils ont compétence pour accueillir et accompagner la population morbihannaise au sein de résidences adaptées à leurs besoins tout en leur proposant un suivi adapté et personnalisé de leur parcours résidentiel. Disposer d'un EHPAD entre ainsi dans la mission de service public confiée aux offices publics de l'habitat.
3. L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées relève ainsi d'une mission d'intérêt général conjointe à la Commune de Bubry et à Bretagne Sud Habitat. Cet EHPAD permettra de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées sur le territoire communal en offrant une solution accessible et adaptée.
4. La Commune et Bretagne Sud Habitat réalisent moins de 20 % des activités concernées sur le marché concurrentiel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat entre la Commune et Bretagne Sud Habitat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Bretagne Sud habitat, annexée à la délibération ainsi que toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »	2022-028
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

La Commune souhaite s'engager dans le dispositif « Argent de poche » afin d'apporter à des jeunes de 15 à 17 ans une première expérience professionnelle, de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes leur travail et de les responsabiliser, tout en favorisant l'engagement citoyen.

Plusieurs espaces sont spécifiquement dédiés aux loisirs des jeunes sur la Commune : plateau sportif, skate park, parc Caudan, espace jeunes, stade de foot...

Les jeunes pourront intervenir sur ces sites pour du nettoyage, des petits travaux d'entretien et d'amélioration.

Sont également prévus des petits travaux d'entretien sur les bâtiments communaux, des travaux de rangement/classement (Mairie/médiathèque) ou encore des missions d'animation au centre de loisirs

Les jeunes seront encadrés par les responsables de service ad hoc (technique, médiathèque, administratif, pôle enfance jeunesse).

L'opération se déroulera sur 8 semaines sur les dates suivantes :

- Du 11 juillet au 26 août 2022
- Du 24 octobre au 28 octobre 2022

En contrepartie de ces travaux, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées. A ce titre, il est nécessaire de créer ou de modifier une régie d'avance, avec la nomination d'un régisseur principal et de suppléant, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants.

Les jeunes intéressés devront compléter un dossier de candidature prochainement disponible sur le site de la commune.

Une demande de financement sera transmise à la CAF du Morbihan au titre des Fonds Publics et Territoires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission finances du 31 mars 2022,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en place du dispositif « Argent de poche »,
- **PREND ACTE** de la création ou modification d'une régie d'avance, dont les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 012,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	2022-029
---	-----------------

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Unis pour l'Ukraine 56 ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 1 188 €, soit 0,50 centimes d'euro par habitant à l'association « Unis pour l'Ukraine 56 ».

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Clôture de séance à 22h16

Le Maire
Roger THOMAZO

